

EREEDMAN, Jim (dir.). *Transforming Development. Foreign Aid for a Changing World*. Toronto, University of Toronto Press, 2000, 296 p.

Gabrielle Lachance

Volume 32, numéro 2, 2001

Les relations Civilo-Militaires : transfert de normes et coopération démocratique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704287ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704287ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lachance, G. (2001). Compte rendu de [EREEDMAN, Jim (dir.). *Transforming Development. Foreign Aid for a Changing World*. Toronto, University of Toronto Press, 2000, 296 p.] *Études internationales*, 32(2), 351–353.

<https://doi.org/10.7202/704287ar>

LIVRES

1. COMPTES RENDUS

DÉVELOPPEMENT ET ASSISTANCE INTERNATIONALE

Transforming Development. Foreign Aid for a Changing World.

FREEDMAN, Jim (dir.). Toronto,
University of Toronto Press, 2000,
296 p.

Au cours de la dernière décennie, le budget de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a été réduit considérablement, passant sous la barre des 0,3 % en 2000, alors qu'il était de 0,46 % dix ans plus tôt. De plus, la politique d'utilisation de ces fonds a favorisé le commerce extérieur des entreprises canadiennes au détriment de la réduction de la pauvreté dans le monde. Environ les deux tiers de l'aide bilatérale sont destinés à l'achat de biens et de services canadiens.

L'objectif de cet ouvrage est de montrer que l'aide au développement peut reprendre ses lettres de noblesse. Les auteurs sont des universitaires et des chercheurs de haut calibre qui ont une connaissance approfondie de la théorie et/ou de la pratique du développement. Tout en étant bien au courant des lacunes qui prévalent dans ce domaine, ils demeurent convaincus qu'il est possible de réformer les pratiques actuelles d'une aide conçue à l'origine comme une œuvre humanitaire. Ils cherchent des

façons positives de reconfigurer des aspects cruciaux de l'aide afin de faciliter sa reprise. En cela, ils s'éloignent « du credo pro-marché de la Banque mondiale, qui vise à remplacer les canaux diplomatiques et d'aide extérieure par le commerce » (p. 7).

Pour l'instigateur du projet, l'aide au développement est une expérience en évolution, un terrain d'inventions politiques. Dans ce sens, plusieurs faillites de l'aide peuvent – dans un processus expérimental – servir de base à l'élaboration de dénouements possibles.

L'ouvrage est divisé en sept thèmes de deux chapitres précédés d'une problématique d'ensemble exposée dans l'introduction, et une conclusion générale. Les auteurs ont été invités à présenter des outils conceptuels en vue de mieux ajuster la pensée du développement aux tâches qu'elle doit remplir. Chaque chapitre étudie un problème particulier et cherche une façon d'y répondre de manière à assurer la qualité et le maintien de l'aide au développement.

La première section relate l'histoire des contributions du Canada à l'aide publique au développement, contributions dont les buts chevauchent toujours entre le service des intérêts nationaux de commerce et de sécurité, et l'aide humanitaire. Les contradictions qui continuent d'exister dans la politique d'aide canadienne incitent les auteurs à plaider pour

qu'elle s'oriente résolument vers des objectifs humanitaires.

On aborde ensuite deux questions soulevées par les programmes d'ajustement structurel (PAS) : 1) le commerce international, exercé dans un contexte de libre-échange, peut-il assurer à chaque nation sa juste part des bénéfices ? ; 2) les conditions politiques attachées aux PAS sont-elles recommandables et jusqu'à quel point l'aide peut-elle être utilisée pour s'ingérer dans la politique locale ?

La troisième section examine quelques alternatives destinées aux bureaucraties gouvernementales. Si, avant 1990, les montants de l'APD des 21 pays de l'OCDE étaient supérieurs à ceux du secteur privé, ces derniers ont presque septuplé depuis. Dans ce contexte, qui représentera les intérêts des plus faibles ? Deux propositions sont faites : 1) établir un mécanisme supranational ayant le pouvoir de corriger les injustices ; 2) suggérer aux ONG de se mondialiser pour mieux étendre leur influence.

Dans la quatrième section, on interroge la relation qui existe entre le pouvoir économique mondial et son impact sur chaque individu. Les rois marchands vont-ils accepter d'assumer une responsabilité à l'endroit de la justice sociale ? On croit qu'ils le feront par nécessité économique. Par ailleurs, une étude sur le terrain montre que la façon de réagir localement à la mondialisation varie d'une situation à l'autre.

On aborde ici une question centrale en théorie du développement : l'interdépendance du capital économique et social. Il est soutenu qu'une croissance économique peut

résulter de bonnes réformes sociales. Dans la mise en œuvre de programmes de développement, on invite donc les parties en cause à porter plus d'attention à la réciprocité des effets entre distribution et croissance, équité et richesse.

La sixième section présente une évaluation des approches participatives dans la recherche sur le développement. Le fait d'inclure l'expertise locale dans les diverses étapes de cette recherche assure de meilleurs résultats. Cela permet une connaissance plus approfondie de la situation et facilite le processus de transformation sociale.

La dernière section se rapporte à l'aide alimentaire et aux technologies de l'information. Dans le premier cas, tout en tenant compte de la logique des détracteurs de l'aide alimentaire, on fait la démonstration de sa valeur dans les cas d'urgence. Pour ce qui est des technologies de l'information, on rappelle que, malgré leur croissance fulgurante, elles ne peuvent accomplir plus que ce qu'elles sont : des technologies.

Voici une contribution très utile à un moment où l'aide publique au développement est de plus en plus remise en question dans des milieux influents. Ce volume est bien structuré. Les articles, clairs et concrets, permettent de comprendre facilement les enjeux en présence. Les auteurs apportent des points de vue bien appuyés. Les solutions suggérées semblent parfois utopiques, mais les auteurs ont au moins eu le courage de les apporter. Une bibliographie bien étayée complète un ouvrage qui s'adresse, « principalement aux étudiants de premier et deuxième cycles

en développement international mais qui peut également s'avérer une ressource utile pour les praticiens et ceux qui ont à élaborer des politiques dans ce domaine » (Avant-propos).

Gabrielle LACHANCE

*Sociologie - option développement
Anjou (Québec), Canada*

DROIT INTERNATIONAL

Les effets des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Contribution à une approche pluraliste du droit européen des droits de l'homme.

LAMBERT, Élisabeth. Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1999, xxix – 624 p.

L'ouvrage d'Élisabeth Lambert est issu d'une thèse préparée sous la direction de J. F. Flauss à l'Université de Strasbourg et soutenue le 10 janvier 1998. Deux fois préfacé, puis « postfacé », il a reçu plusieurs distinctions, ce qui n'étonnera pas le lecteur. Il s'agit d'un travail de plus de 500 pages, complété par une impressionnante bibliographie de plus de 50 pages qui atteste de l'exhaustivité de la recherche, et par un index fort utile. L'auteur a cherché à systématiser les effets de l'ordre juridique européen des droits de l'homme. L'intérêt de la thèse réside surtout dans la vision originale de l'auteure et dans ses propositions d'évolution du système européen. Ayant adopté la théorie du pluralisme juridique, c'est-à-dire de la coexistence de plusieurs ordres juridiques interdépendants, elle a nécessairement été confrontée à de multiples problèmes : en effet, comment analyser sous cet angle un système qui a été conçu et voulu

jusqu'à une période récente comme l'expression des théories du dualisme juridique ? C'est pour surmonter ces difficultés, mais aussi sans doute par conviction personnelle que, sans se limiter à la simple constatation du phénomène juridique, elle a cherché des solutions aux faiblesses du système actuel et élaboré un certain nombre de propositions pour renforcer la lisibilité ainsi que l'efficacité des arrêts et de l'ordre public européen des droits de l'homme, dont l'existence concrète est brillamment démontrée.

Dans une première partie, l'auteur s'est attaché à examiner les effets *stricto sensu* des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Nous pouvons saluer une démarche originale de l'auteur qui s'est développée en deux temps correspondant à l'évolution de la théorie du pluralisme juridique. Dans le premier titre, l'arrêt européen est étudié selon une vision classique, l'auteur rappelle les trois éléments de l'arrêt – la chose jugée, son caractère obligatoire et les effets dans le temps de l'arrêt – en même temps que les spécificités du système européen, notamment en ce qui concerne l'autorité des arrêts au-delà des parties à l'instance, en particulier les autres États signataires de la convention. Comme le souligne l'auteur, l'effet de l'arrêt européen vis-à-vis de ces États ne peut être que jurisprudentiel. Il étudie ensuite l'obligation de l'État de se conformer à l'arrêt. Il nous semble que sur ce point, réapparaissent les doctrines dualistes car c'est l'ordre juridique international, caractérisé par cette théorie, qui sert de modèle à l'exécution de l'arrêt, ce qu'implicitement l'auteur admet en regrettant les limites que la Cour s'est fixées pour l'exé-